

Il ressort de l'étude de l'Île-du-Prince-Édouard qu'un raccordement électrique au moyen d'un câble sous-marin entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Écosse serait possible sur le plan technique et rentable.

Or, on ne précise pas dans la conclusion de cette étude quand nous pouvons nous attendre à ce qu'on décide d'agir. Si le premier ministre se demande, comme il l'a fait dans son très long monologue de désespoir aujourd'hui, pourquoi ce gouvernement mérite d'être défait, je lui donne un autre exemple du genre d'inaction qui existe depuis trop longtemps. Parce que la proposition d'un câble sous-marin de transmission n'a pas subitement surgi de la conférence des premiers ministres en janvier; il s'agit d'une étude à long terme qui remonte aux années soixante. Quand, en 1969, on a sabordé le projet de liaison avec l'Île-du-Prince-Édouard, on a, par le fait même, sabordé le projet de câble sous-marin de transmission.

Si l'on doit prendre une décision avant longtemps, ce câble pourrait de fait commencer à fonctionner à la fin de l'année prochaine; il ne coûterait, je crois, pas tellement plus de 10 millions de dollars. Il est difficile de surestimer l'importance de ce câble de transmission qui se rattacherait, il est à espérer, au réseau maritime de distribution d'énergie. Non seulement pensons-nous ici aux frais du consommateur qui ont une importance fondamentale en cette époque d'inflation galopante, mais nous espérons aussi qu'il y aura expansion de l'industrie secondaire en fonction de nos industries primaires de l'agriculture et de la pêche.

Il est malheureux qu'une partie de l'électricité que peuvent produire la nouvelle centrale d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick ou les installations hydro-électriques, soit du Nouveau-Brunswick, soit du Labrador, soit considérée comme un engagement ailleurs, surtout envers les États-Unis. Il serait beaucoup plus sensé à mon avis que l'électricité produite soit accessible tant aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qu'à son industrie grâce à un câble sous-marin de transmission.

Je veux surtout signaler les répercussions que nous connaissons déjà en raison du coût de l'électricité. D'abord, comparativement, les habitants de la Nouvelle-Écosse payaient l'électricité environ \$13 par mois. Jusqu'en décembre de l'année dernière, elle coûtait près de \$15.80 ou \$16 par mois, mais le prix est passé depuis à \$19, \$19.50 et il semble qu'il dépassera \$20 pour atteindre jusqu'à \$25 par mois en moyenne. Cela donne une idée de la double difficulté avec laquelle sont aux prises les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Lorsque le ministre des Finances (M. Turner) parle d'alléger le fardeau de l'inflation, il n'a certainement guère tenu compte, pas plus d'ailleurs que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) des répercussions continues du coût élevé de l'électricité pour l'Île-du-Prince-Édouard. J'espère que nous recevrons ce soir une réponse du secrétaire parlementaire, non seulement en ce qui concerne une formule provisoire de péréquation du coût de l'énergie dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi, en ce qui concerne, plus particulièrement, une solution à long terme grâce à la mise en service d'un câble sous-marin pouvant satisfaire à la demande en électricité à long terme de cette province.

**M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, la question du député concerne la possibilité de subventionner le pétrole devant servir à la production d'énergie, de répartir les frais d'énergie électrique entre la province de l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick

### Ajournement

et la Nouvelle-Écosse et, aussi, la proposition de raccorder l'Île-du-Prince-Édouard à la terre ferme, par le moyen d'un câble sous-marin.

Pour ce qui est de subventionner le pétrole, je crois que l'on peut raisonnablement dire que le gouvernement a longuement étudié les propositions faites par le premier ministre Campbell lors de la conférence des premiers ministres de janvier 1974, mais qu'il n'est pas prêt à les adopter, à cause du fardeau fiscal qu'elles représenteraient. Si un tel programme était adopté, il serait manifestement impossible de ne l'appliquer qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, compte non tenu du fait que l'Île-du-Prince-Édouard dépend entièrement du pétrole importé pour produire de l'électricité.

Bien que l'on puisse dire qu'en ce qui concerne l'Île-du-Prince-Édouard les frais pourraient être relativement peu élevés, de l'ordre de 3 à 7 millions de dollars par an pour maintenir le prix du baril de pétrole à \$3, comparativement à un prix national ou à un prix fixé de l'ordre de \$6.50 à \$8 le baril, ce qui représenterait une subvention de \$3.50 à \$5, le coût national global se situerait entre 50 et 200 millions de dollars par an. Les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse seraient toutes deux en droit de demander des subventions. La première, deux fois plus que l'Île-du-Prince-Édouard et la seconde, près de dix fois plus que l'Île-du-Prince-Édouard. D'ici 1976, l'Ontario sera doté d'une centrale fonctionnant au mazout qui devra recevoir des subventions de l'ordre de 80 millions de dollars, à raison de 5 c. le baril.

Pour ce qui est du câble sous-marin préconisé, ce projet a fait l'objet d'une étude approfondie l'an dernier et il ne semble guère y avoir de doutes que l'on décidera très prochainement de commencer le projet, qui devrait se terminer en 1975. Ce projet peut recevoir une aide financière de la part du gouvernement fédéral pour autant qu'il y ait un prêt fédéral de 50 p. 100 pour ce qui est du coût d'investissement du projet, plus une subvention de 50 p. 100 pour les études et les recherches, dont une partie, soit \$188,852, a déjà été versée à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous étudions également la possibilité d'accorder une aide fédérale supplémentaire, via le ministère de l'Expansion économique régionale.

Il n'existe pas de programme en vue de rendre le coût de l'électricité dans l'Île-du-Prince-Édouard égal à celui du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, en étant reliée au continent par le câble proposé, l'Île sera assurée d'une source d'énergie électrique, y compris celle provenant de centrales nucléaires qui est beaucoup plus économique, plus stable et plus sûre que tout ce qui pourrait exister si l'île devait continuer de compter sur l'énergie produite sur son territoire et sur les importations de pétrole.

### LA FONCTION PUBLIQUE—DEMANDE D'OCTROI DU RELÈVEMENT DE \$500 AUX FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole ce soir, où nous vivons probablement l'une des dernières heures de la législature. J'ai le don de faire mes discours quand les vieux pontes, ces loyaux représentants de la presse canadienne, ont quitté la tribune. Si ce n'était des journalistes, de nombreux discours à la Chambre passeraient inaperçus. J'ai eu un court entretien avec le ministre des Finances (M. Turner) qui a dit qu'il devait partir, mais qu'il lirait demain chaque mot de mon profond exposé. Il ne peut être ici parce qu'il a veillé tard hier soir.